

peut-être arbitrairement, par les partenaires commerciaux les plus forts au fur et à mesure que les problèmes se poseront.

Monsieur le Président, ce sont là certaines des questions clés qui, de l'avis de la délégation canadienne, nécessitent d'être abordées de façon positive et prospective si nous voulons nous acquitter convenablement de nos responsabilités collectives.

Enfin, le Canada croit que, en plus de préciser le contenu de l'ordre du jour des NCM dans lequel une haute priorité devra être accordée au Programme de travail de 1982, la présente session doit également commencer à explorer la nature du mécanisme préparatoire qui devrait être bientôt mis en place. Nous croyons qu'il faudra établir d'ici peu un comité préparatoire pour préparer des recommandations claires sur la façon dont devraient être menées les négociations sur tous les points à l'ordre du jour. Un tel comité, à notre avis, devrait identifier les méthodes et procédures de négociations avec l'appui total et actif des comités et groupes existants du GATT.

Pour conclure, Monsieur le Président, nous ne pouvons nous permettre de perdre du temps. Si nous n'affrontons pas les défis qui se présentent, nous ne réussirons certainement pas à créer les possibilités de croissance que l'expansion du commerce international susciterait et dont nos économies et nos sociétés ont tant besoin.